

DELIBERATION N° 89/11-08 - DIVERS MOUVEMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES POUR LA FIN DE L'EXERCICE 1989

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à divers ajustements budgétaires avant la fin de l'exercice 1989.

La section de fonctionnement est seule concernée, car il s'agit d'une régularisation de prélèvements pour frais d'assiettes et taxe additionnelle aux droits d'enregistrement :

- virement du chapitre 970-00-669 "Dépenses imprévues" : - 2000 F,
au chapitre 977-00-6741 "Frais d'assiette" + 2 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter les divers ajustements budgétaires exposés ci-dessus.